

WAGA ENERGY

Société anonyme au capital de 256.767,06 euros
Siège social : 5 Avenue Raymond Chanas – 38320 EYBENS
809 233 471 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-cinq novembre,

Le soussigné :

- **Monsieur Mathieu LEFEBVRE,**

Agissant en qualité de Directeur Général de :

La société **WAGA ENERGY**, société anonyme au capital de 256.767,06 euros, dont le siège social est situé 5 Avenue Raymond Chanas – 38320 EYBENS et dont le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés est le 809 233 471 RCS GRENOBLE (ci-après dénommée la « **Société** »),

A statué sur l'ordre du jour ci-après :

- Constatation des exercices de BSPCE intervenus le 25 novembre 2025 et de l'augmentation du capital social consécutive ;
- Modifications corrélatives de l'article 7 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

CONSTATATION DES EXERCICES DE BSPCE INTERVENUS LE 25 NOVEMBRE 2025 ET DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL CONSECUTIVE

Le Directeur Général, sur délégation de pouvoir conférée par le Conseil d'Administration en date du 26 février 2025, au vu :

- de l'attestation d'exercice de 20.000 BSPCE 2019 par M. Emmanuel ASTIER, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 63.684 euros correspondant à la souscription de 20.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 12.200 BSPCE 2019 par Mme. Marine COHEN, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 38.847,24 euros correspondant à la souscription de 12.200 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),

- de l'attestation d'exercice de 20.000 BSPCE 2019 par Mme. Laurine DURAND, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 63.684 euros correspondant à la souscription de 20.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 30.000 BSPCE 2019 par Mme. Caroline MILLET, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 95.526 euros correspondant à la souscription de 30.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 60.000 BSPCE 2019 par M. Guillaume PIECHACZYK, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 191.052 euros correspondant à la souscription de 60.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 25.000 BSPCE 2019 par Mme. Josiana PRADO-AFONSO, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 79.605 euros correspondant à la souscription de 25.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 143.700 BSPCE 2019 par Mme. Marie-Amélie RICHEL, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 457.569,54 euros correspondant à la souscription de 143.700 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 7.800 BSPCE 2019 par Mme. Amel TRARI, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 24.836,76 euros correspondant à la souscription de 7.800 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3,1842 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 200 BSPCE 2021 par Mme Marie ALZON, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 2.000 euros correspondant à la souscription de 200 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 10.000 BSPCE 2021 par M. Laurent BARBOTIN, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 100.000 euros correspondant à la souscription de 10.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 10.000 BSPCE 2021 par Mme. Giulia BARINA, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 100.000 euros correspondant à la souscription de 10.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 5.000 BSPCE 2021 par M. Mehdi BOUTI, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 50.000 euros correspondant à la souscription de 5.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 5.000 BSPCE 2021 par Mme. Yolène BROSSE, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 50.000 euros correspondant à la souscription de 5.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 20.000 BSPCE 2021 par Mme. Margarita CABRER-HERRERA, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 200.000 euros correspondant à la souscription de 20.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),

- de l'attestation d'exercice de 5.000 BSPCE 2021 par Mme. Marine COHEN, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 50.000 euros correspondant à la souscription de 5.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 40.000 BSPCE 2021 par Mme. Francesca CONSORTI, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 400.000 euros correspondant à la souscription de 40.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 30.000 BSPCE 2021 par M. Christophe DEBELMAS, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 300.000 euros correspondant à la souscription de 30.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 10.000 BSPCE 2021 par Mme. Laurine DURAND, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 100.000 euros correspondant à la souscription de 10.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 16.000 BSPCE 2021 par Mme. Stéphanie FAYET, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 160.000 euros correspondant à la souscription de 16.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 20.000 BSPCE 2021 par M. Yohann GARCIN, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 200.000 euros correspondant à la souscription de 20.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 10.000 BSPCE 2021 par M. Axel GEUDIN, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 100.000 euros correspondant à la souscription de 10.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 10.000 BSPCE 2021 par M. Joris LEGAY, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 100.000 euros correspondant à la souscription de 10.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 15.200 BSPCE 2021 par M. Quentin MAHOT, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 152.000 euros correspondant à la souscription de 15.200 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 20.000 BSPCE 2021 par M. Jérôme MANDO, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 200.000 euros correspondant à la souscription de 20.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 30.000 BSPCE 2021 par Mme. Caroline MILLET, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 300.000 euros correspondant à la souscription de 30.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 10.000 BSPCE 2021 par M. Boubaker OUESLATI, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 100.000 euros correspondant à la souscription de 10.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),

- de l'attestation d'exercice de 20.000 BSPCE 2021 par Mme. Elsa PERFETTI, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 200.000 euros correspondant à la souscription de 20.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 50.000 BSPCE 2021 par M. Guillaume PIECHACZYK, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 500.000 euros correspondant à la souscription de 50.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 100.000 BSPCE 2021 par Mme. Marie-Amélie RICHEL, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 1.000.000 euros correspondant à la souscription de 100.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 10.000 BSPCE 2021 par M. Martin TRAMOY, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 100.000 euros correspondant à la souscription de 10.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 5.000 BSPCE 2021 par Mme. Amel TRARI, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 50.000 euros correspondant à la souscription de 5.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 10.000 BSPCE 2021 par M. Edouardo TROTTINI, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 100.000 euros correspondant à la souscription de 10.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 30.000 BSPCE 2021 par M. Antonio TRUEBA-VEGAS, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 300.000 euros correspondant à la souscription de 30.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),
- de l'attestation d'exercice de 35.000 Options 2021-2 par M. Baptiste USQUIN, en date du 25 novembre 2025, et de la libération de sa souscription par versements en espèces par virement bancaire, à hauteur d'une somme de 350.000 euros correspondant à la souscription de 35.000 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 10 euros (prime incluse),

constate l'augmentation du capital social à concurrence d'un montant nominal total de 8.451 euros par émission de 845.100 actions nouvelles de la Société de 0,01 euro de valeur nominale chacune, souscrites comme indiqué ci-dessus et créées avec jouissance à compter de ce jour ;

constate que le capital est en conséquence porté de la somme de 256.767,06 euros à la somme de 265.218,06 euros divisé en 26.521.806 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;

décide que les 845.100 actions nouvelles de la Société feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris au compartiment B sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société.

MODIFICATIONS CORRELATIVES DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

En conséquence de ce qui précède, le Directeur Général **décide** de modifier l'article 7 (Capital) des statuts de la Société, comme suit :

« *Article 7 – Capital*

7.1. Apports en nature

(article inchangé)

7.2. Capital

Le capital social s'élève à deux cent soixante-cinq mille deux cent dix-huit euros et six centimes (EUR 265.218,06).

Il est divisé en vingt-six millions cinq cent vingt-et-un mille huit cent six (26.521.806) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime (0,01) d'euro chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie. »

POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Directeur Général confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Directeur Général lève la séance.

La présente décision est signée électroniquement à la date indiquée dans le certificat électronique, dans des conditions conformes aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, et constitue une preuve valable reconnue comme telle par le Directeur Général de la Société.

Signé par :

8DDB778DCB33400...

Monsieur Mathieu LEFEBVRE,
Directeur Général.